

Pétitions

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je veux bien examiner cette approche, mais je ne suis pas convaincu que ce soit la meilleure façon de régler le difficile problème des frais de scolarité; non seulement pour les étudiants du Commonwealth, mais pour les autres également.

En ce qui concerne New Delhi, il n'y a pas d'initiative prévue envisagée en ce moment dans le cadre du Commonwealth.

M. le Président: J'autoriserai une autre question, puisque la dernière et sa réponse ont été brèves.

M. Keeper: Monsieur le Président, il est certain que mon parti accueille avec joie l'augmentation du nombre des bourses, et nous nous félicitons de la déclaration du ministre à l'occasion du jour du Commonwealth.

J'aimerais qu'il nous parle des coupures que le gouvernement a opérées au chapitre de l'aide, ainsi que des consultations auxquelles il procède au sujet de notre politique d'aide, spécialement en ce qu'elle applique la notion d'aide liée. Le document relatif à la consultation semble proposer que l'aide soit subordonnée à l'existence d'avantages économiques pour le Canada. Pour prouver la profondeur de son attachement au développement en général, et plus particulièrement en ce qui concerne les pays du Commonwealth, peut-il nous dire ce qu'il pense de l'idée de l'aide liée, par opposition à la voie la plus efficace qui est celle de l'aide répondant aux priorités du pays destinataire?

• (1530)

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il soit dans l'ordre qu'à l'appel des motions, je fasse des commentaires sur certains côtés des documents de consultation qui sont en circulation. Je dirai qu'outre ces documents actuellement en circulation, il y aura au niveau parlementaire deux occasions au moins, dont j'espère qu'on profitera pleinement, d'examiner à fond la question évoquée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Il y aura d'une part l'examen au comité permanent des prévisions budgétaires de l'ACDI. Il y aura d'autre part la communication au Parlement du Livre vert, que je suis en voie d'établir afin d'amorcer au Parlement pour la première fois de notre histoire la discussion publique de notre politique internationale.

* * *

PÉTITIONS

LE DÉMÉNAGEMENT D'EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DE LA RÉGION D'OTTAWA-CARLETON

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de quelques centaines d'employés civils du ministère de la Défense nationale de la région d'Ottawa-Carleton. Environ 2,200 employés du ministère qui sont postés à différents endroits de la ville d'Ottawa doivent paraît-il déménager prochainement dans des bureaux des environs de Hull.

Les pétitionnaires font valoir que les autorités compétentes n'ont pas tenu suffisamment compte du coût du déménagement, de son effet sur leur efficacité et leur moral, et ils prient la Chambre de leur demander de le remettre en cause.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 39 et 131.

[Texte]

LES INFRACTIONS RELATIVES AUX ORDINATEURS

Question n^o 39—**M. Howie:**

Le gouvernement a-t-il entrepris ou lancé, au cours de la présente année financière, des études sur les répercussions du crime par ordinateur ou sur des contre-mesures et, dans l'affirmative, a) ces études ont-elles été effectuées par des experts-conseils de l'extérieur, b) combien de temps devaient-elles prendre, c) a-t-on prévu des montants quelconques pour les études et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): En 1984, deux projets de loi ont été présentés à la Chambre des communes, portant modifications destinées à sauvegarder l'intégrité des systèmes d'informatique. Ces projets de loi s'intitulaient: *Loi de 1984 sur la réforme du droit pénal (C-19)* et *Loi de 1984 modifiant le droit pénal (C-18)* déposés respectivement les 7 février et 19 décembre. A la suite du dépôt de ces projets de loi, le ministre de la Justice a procédé à des consultations en rapport avec ces propositions et a reçu des demandes de renseignements du public à ce sujet. Les coûts que cela a entraînés ont été assumés à même les ressources financières et humaines existantes du ministère de la Justice.

A la suite d'une recommandation en ce sens contenue dans le rapport que le sous-comité sur les infractions relatives aux ordinateurs a présenté au Parlement en juin 1983, le fédéral et certaines provinces ont entrepris, en février 1984, l'étude de la protection accordée par la loi en matière de secrets industriels et de renseignements commerciaux. Cette étude vise à déterminer le type de protection que la loi devrait offrir en ce domaine. Le fédéral, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan et l'Alberta participent à cette étude. Cette dernière province assure d'ailleurs la direction des travaux. Le groupe d'étude doit déposer son rapport provisoire lors de la prochaine assemblée des sous-procureurs généraux chargés de la justice pénale. Pour ce qui concerne le fédéral, les ressources requises pour ces travaux ont été prises sur celles qui étaient déjà disponibles, à l'exception d'une somme de \$8,189.20. Cette dernière a été versée à un expert-conseil pour la réalisation d'une étude sur le vol de secrets industriels et des consultations y afférentes. Cette étude a été réalisée entre le 4 juin et le 31 août 1984 et les consultations fournies les 19, 20 et 21 novembre 1984.